

Le 10 juillet 2026

**Monsieur Cédric FRANCOIS
La Liste Citoyenne Gujan-Mestras
17 allée Jean Racine
33470 GUJAN-MESTRAS**

Direction Générale des Services

Dossier suivi par Florian BRISSON

Nos réf : N° 26-01130D

Objet : question relative aux leviers municipaux de lutte contre les violences intra-familiales faites aux femmes et aux enfants

Cher Monsieur le Conseiller Municipal,

J'ai bien reçu votre question écrite en date du 21 juin 2026 relative aux leviers municipaux de lutte contre les violences intrafamiliales faites aux femmes et aux enfants.

Je tiens tout d'abord à vous assurer que la lutte contre les violences faites aux femmes, aux enfants et, plus largement, à toutes les personnes vulnérables constitue une priorité de notre municipalité. Face à ces situations, notre responsabilité est d'agir avec détermination, dans le respect des compétences de chacun, en développant une politique locale de prévention, de formation, d'accompagnement et de coordination avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs.

A ce titre, permettez-moi d'apporter les précisions suivantes en réponse à vos différentes interrogations :

Sur le volet prévention :

La prévention est au cœur de notre action, car elle constitue le premier levier pour lutter durablement contre les violences.

Depuis 2023, la Ville a créé une cellule municipale d'accompagnement et de soutien aux personnes victimes, coordonnée par la responsable de la police municipale, titulaire d'une formation universitaire spécialisée dans le domaine des violences. Cette cellule conduit également des actions de sensibilisation auprès de agents municipaux.



Parce que la prévention commence dès le plus jeune âge, la référence de cette cellule interviendra, à compter de la rentrée de septembre, auprès des personnels périscolaires afin de les sensibiliser au repérage des situations de violence et à l'accompagnement des jeunes enfants. Elle est d'ores et déjà intervenue auprès de plusieurs équipes éducatives confrontées à de telles situations.

Enfin, la Ville a également renforcé sa politique de prévention en déployant, au sein de la Maison des Jeunes, le dispositif « Promeneurs du Net ». Deux agents municipaux, spécifiquement formés et labellisés, assurent une présence éducative sur les réseaux sociaux et les espaces numériques fréquentés par les jeunes. Ce dispositif permet d'établir une relation de confiance avec les adolescents, de mener une veille active sur les situations de mal-être ou de violences, notamment les violences en ligne, le cyberharcèlement ou les violences intrafamiliales révélées par les échanges numériques, et d'orienter rapidement les jeunes vers les dispositifs d'accompagnement adaptés lorsque cela s'avère nécessaire. Il constitue un outil complémentaire de prévention et de détection précoce particulièrement adapté aux nouveaux usages numériques des jeunes.

Sur le volet formation et détection :

L'ensemble des agents de la police municipale bénéficie de formations spécifiques leur permettant d'accueillir la parole des victimes avec bienveillance, d'identifier les situations de violence et d'orienter les personnes vers les structures compétentes. Cette démarche concerne non seulement les violences conjugales mais également l'ensemble des violences touchant les publics vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou encore les personnes en grande précarité.

Par ailleurs, notre politique s'appuie sur un partenariat étroit avec les acteurs spécialisés du territoire : Vict'Aid, la cellule d'aide aux victimes de la gendarmerie, le CCAS ainsi que l'Observatoire régional des violences sexuelles et sexistes, qui accompagne la Ville dans ses actions de formation et de sensibilisation.

Dans cette même dynamique, une convention a été conclue avec l'association Caméléon. Grâce à ce partenariat, un juriste et une psychologue assureront la formation de vingt agents municipaux afin de renforcer leurs compétences dans le repérage des signaux d'alerte chez les enfants, le recueil de leur parole et leur orientation vers les dispositifs adaptés. Cette initiative répond à un véritable besoin puisqu'aucune formation spécialisée de ce niveau n'était jusqu'à présent proposée aux professionnels de la petite enfance dans notre région.

Le CCAS participe également pleinement à cette politique de prévention en prenant part à de nombreuses journées d'étude et de rencontres partenariales consacrées aux violences intrafamiliales, au repérage des victimes et à leur accompagnement.

Sur le volet urgence et Hébergement :

Vous évoquez la question des hébergements d'urgence qui est fondamentale et je tiens à préciser que la Ville dispose aujourd'hui de plusieurs logements mobilisables :

- Quatre logements (2 de type T3 et 2 de type T2) en location ;
- Trois logements (2 de type T2 et 1 de type T3) appartenant à la commune ;
- Un partenariat avec le centre ANAS pour louer tout hébergement sur site en dehors de la période estivale.

Par ailleurs, l'association A.P.A.F.E.D. dispose également d'un logement d'urgence sur notre territoire avec lequel nos services travaillent lorsque la situation le nécessite.

Au-delà de ces dispositifs, les femmes victimes de violences conjugales bénéficient d'un accès prioritaire au logement social, sous réserve de justificatifs prévus par la réglementation. Les dossiers sont instruits par les services municipaux puis transmis aux services de l'État afin que le caractère d'urgence puisse être reconnu auprès des bailleurs sociaux.

Sur le soutien aux associations :

La politique municipale repose sur une coopération étroite avec les associations spécialisées.

Nos services travaillent quotidiennement avec les acteurs locaux afin d'assurer une prise en charge coordonnée des victimes. Lorsque les associations en expriment le besoin, la Ville met ponctuellement à leur disposition des salles communales pour leurs permanences ou leurs actions de sensibilisation, aucune demande d'occupation à l'année n'ayant été formulée à ce jour.

Le CCAS accompagne également les victimes par des aides financières d'urgence, une aide alimentaire, un accompagnement administratif, l'accès à l'hygiène, au vestiaire municipal ainsi qu'une orientation vers les dispositifs d'information et d'accompagnement existants, notamment les séances d'information organisées par la CAF sur les territoires de la COBAS, de la COBAN et du Val de l'Eyre (dispositif « Je me sépare »).

Sur le plan financier, je vous informe d'ores et déjà que le versement de subvention municipale est à l'étude sur le budget qui vous sera présenté pour l'année 2027.

Vous m'interrogez enfin sur le point de savoir si notre commune en fait suffisamment face à cette problématique. Je suis convaincu qu'en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, aucune collectivité ne peut considérer que son action est achevée. C'est pourquoi nous poursuivons un travail d'amélioration continue en renforçant la formation de nos agents, en développant

nos partenariats, en consolidant les dispositifs d'accompagnement des victimes et en adaptant nos moyens aux besoins constatés sur le terrain.

Toutefois, je souhaite rappeler que la Ville de Gujan-Mestras s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste, structurée et concrète, reconnue par l'ensemble de ses partenaires institutionnels et associatifs. Les actions déjà engagées témoignent de cette volonté constante de protéger les victimes, de prévenir les violences et d'apporter des réponses adaptées à chaque situation.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur le Conseiller Municipal, à l'assurance de ma considération distinguée.

Xavier PARIS
Maire de Gujan-Mestras

